

COMMISSION SPECIALE D'ENQUETE SUR LA PALESTINE

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT DE LA PALESTINE
RELATIVE A L'IMMIGRATION JUIVE.

Le Gouvernement de la Palestine a fait parvenir au Secrétaire de la Commission la lettre suivante relative à l'immigration juive.

Genève, le 27 juillet 1947

Monsieur,

Me référant aux questions et aux réponses sur les chiffres de l'immigration qui sont reproduits aux pages 23 et 24 du compte-rendu de la sixième séance de la Commission spéciale des Nations Unies tenue à Jérusalem le 16 juin, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait que les statistiques d'immigrants contrôlés figurant à la page 185 du Volume I du "Survey of Palestine", et à la page 17 du supplément au Survey, ne comprennent pas les immigrants illégaux. Vous trouverez toutefois les statistiques des immigrants illégaux juifs enregistrés au cours des années 1939 à 1946 incluse à la page 100 du "General Monthly Bulletin of Current Statistics" (Bulletin mensuel de statistiques) de mars 1947. Ces chiffres, ajoutés à ceux des immigrants juifs contrôlés, donnent pour chacune de ces huit années les totaux suivants:

<u>Année</u>	<u>Immigrants juifs enregistrés</u>	<u>Immigrants illégaux juifs contrôlés</u>	<u>Total</u>
1939	16,405	11,156	27,561
1940	4,547	5,898	10,445
1941	3,647	192	3,839
1942	2,194	1,387	3,581
1943	8,507	51	8,558
1944	14,464	27	14,491
1945	12,751	405	13,156
1946	7,851	9,910	17,761
	70,366	29,026	99,392

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Secrétaire général

(signé) D.C. MacGillivray

Le Secrétaire
Commission spéciale d'enquête
des Nations Unies sur la Palestine
Palais des Nations
Genève.